

L'an deux mil vingt et un, le seize juin à 21 h, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes (en raison du COVID), sous la présidence de **Jean Claude DUPIOL, Maire**

Date de convocation : 9 juin 2021

Présents : M DAURIAN Bernard, M PORTES Jean Michel, M PLANTON Michel, M RABALLAND Claude, Mme ABELA Anne Lise, M FRADON Pascal, Mme LAFARGUE Jocelyne, Mme LALANE Sylvie, Mme BEZIADE Stéphanie, Mme LATOURNERIE Marie Angélique, M RAIMAUT Vincent, M MAUERHAN Sébastien

Absents: Mme DARCOS Marie-Laure, M PLATON Michel.

Procuration : M PLATON Michel à Mme ABELA Anne Lise.

Secrétaire de séance : BEZIADE Stéphanie.

Le compte rendu précédent est approuvé à l'unanimité.

I REGULARISATION DU NOMBRE D'AUTORISATIONS DE STATIONNEMENT DE TAXI (DELIB2021/06/20)

M le maire explique que la préfecture recense régulièrement le nombre de places de stationnement de taxi. Ce nombre doit être fixé par délibération. Pour Cudos, il n'y a aucune place.

Oùï le rapport de M le maire,

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- Confirme qu'aucune place de stationnement de taxi n'a été créée sur la commune de Cudos ;
- Charge M le maire d'en informer les services de l'Etat.

II SALLE DES FÊTES

1) MAITRISE D'ŒUVRE (DELIB2021/06/21)

M le maire présente la maîtrise d'œuvre de Jean Luc ARQUEY concernant les travaux de la salle des fêtes.

Elle est calculée sur l'enveloppe APS soit un montant de 111 250 € et s'élève à 10.50 %.

Elle est composée de plusieurs missions dont une Esquisse, une APS, une APD.

Oùï le rapport de M le maire,

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- Accepte le montant de la maîtrise d'œuvre pour la 2^{ème} tranche de travaux de la salle des fêtes ;
- Autorise M le maire à signer l'avenant et les pièces complémentaires à cette mission.

2) TRAVAIL SUR L'AVANT-PROJET DEFINITIF :

A la demande de l'architecte, il faut prévoir une réunion de la commission bâtiment afin de finaliser les travaux à réaliser.

III OCCITAN

M PORTES rappelle la décision des élus lors du dernier conseil : l'initiation à l'occitan débutera à la rentrée scolaire en accord avec les deux directrices : 1 heure par semaine et par site. Les activités seront adaptées à l'âge et à l'intérêt des enfants. Madame Rosy MOURA interviendra

avec Madame CHATEAURENEAU, professeur à l'université ; un défraiement de 20€/heure sera accordé. Une première intervention aura lieu avant les vacances scolaires de la Toussaint au terme de laquelle un flyer à l'intention des parents sera distribué pour un sondage. Une réunion d'information pour les parents sera organisée après deux à trois semaines de pratique ; nous pourrons y faire intervenir messieurs FLOUROUX et monsieur ARMAND. La première intervention par Mesdames MOURAS ET CHATEAURENEAU aura lieu le 28 juin dans la matinée à Cudos et ce même jour l'après-midi à Bernos-Beaulac. Le flyer sera préparé dans les jours à venir.

Si l'organisation est pratiquement bouclée, reste à régler certains détails tels que :

- les horaires des interventions : a priori 16h45-17h45 puisqu'il faut attendre que chaque enfant ait regagné sa commune d'origine avec le bus,
- le lieu des interventions : le choix du centre de loisirs n'est peut-être pas pertinent puisque uniquement 25% des enfants le fréquentent le soir. Il serait préférable de l'établir dans les locaux de l'école, mais restent à définir les responsabilités et les besoins en personnel (à voir avec Monsieur MEOT, Inspecteur de l'Education Nationale).

Nous attendons les résultats du sondage pour connaître l'engouement des parents pour le projet, car la situation a changé depuis le questionnaire de 2018 ; aujourd'hui, le corps enseignant y est favorable, et d'autre part, cela reste une initiation et non une immersion.

Parallèlement, un autre projet pourrait devenir complémentaire et serait porté par Familles Rurales.

Bernard DAURIAN présente ce nouveau projet : la CAF finance le soutien au milieu rural afin d'organiser des activités au sein de l'association ou à l'extérieur de celle-ci. Ce projet s'adresse à tous les enfants et à leurs parents. La CAF considère que les enfants et leurs parents doivent cohabiter en bons termes avec l'école ; l'objectif est d'aider les enfants dans ce sens aux moyens de jeux, d'histoires etc.

Il présente le projet « Accompagnement à la scolarité » :

- Les objectifs du projet : aider les enfants dans leur apprentissage, développer leurs capacités et leur curiosité, les valoriser et les sensibiliser à la citoyenneté ; renforcer l'implication des parents dans leur rôle et améliorer les liens entre familles et école.
- La démarche : hors du temps scolaire, il s'agit de séances gratuites où les enfants seront répartis sur deux activités qui leur permettront d'aborder les problèmes grâce à une autre voie plus ludique.
- Les intervenants : 4 accompagnateurs qualifiés :
 - Bernard DAURIAN
 - Mme DAVIAT (coordinatrice Familles Rurales)
 - Mme BERNARD
 - Mme MAINVIELLE
- Localisation et horaires : une séance hebdomadaire de 1h30 à 2h dans les 2 communes, avec un accompagnant pour 8 enfants

Un tel projet a déjà été porté par d'autres associations : Adichatz à Villandraut (début difficile mais beaucoup de demandes aujourd'hui) et Solidarité Sud Gironde à Grignols.

Les frais sont financés par la CAF et le Département (gratuit pour les familles) ; le cahier des charges de la CAF est très strict, ils ne financent que si les parents sont sollicités.

Les activités démarreront après la Toussaint et seront présentées demain au conseil de classe par les directrices, et à la rentrée scolaire aux parents.

La démarche aura lieu dans la commune où résident les enfants ; pour l'instant, les enseignants sont partants, puisque cela permettrait d'améliorer la relation enfant/école/parents.

On pourrait intégrer un atelier occitan parmi les différents ateliers proposés, les deux projets seraient complémentaires.

M RABALLAND demande qui est l'initiateur de ce projet, l'asso ou la CAF .M DAURIAN explique que la volonté de l'association est l'animation du milieu rural. L'accompagnement à la scolarité est un sujet important auquel Familles Rurales pense depuis longtemps.

La CAF propose des valises sur différents thèmes avec des jeux, des cartes pour aborder certains sujets de façon détournée ; l'objectif est de faire en sorte que les parents prennent en charge le suivi de la scolarité de leurs enfants car, par manque de temps ou d'intérêts, certains parents s'impliquent moins.

Mme LATOURNERIE demande qui assure la formation des accompagnateurs ; les intervenants qui sont prévus ont déjà la compétence : Mme Bernard est enseignante à la retraite, Mme DAVIAT a déjà pratiqué de telles activités, M DAURIAN a un passé professionnel qui lui permet d'assurer la mission ; toutefois, en fonction des sujets abordés, les intervenants peuvent être accompagnés par des spécialistes en s'adressant à la CAF ou au Département. Pour l'instant on ne connaît pas les sujets qui ressortiront mais , ils s'adresseront à tous les enfants du 1^{er} et 2^{ème} cycle.

La démarche sera présentée en Conseil d'Ecole le 17 juin.

IV CHATS ERRANTS (délibération non prise)

De nombreuses doléances d'administrés, notamment dans les lotissements concernent les chats errants. Nous sommes conventionnés avec la SPA de Mérignac, mais il faut amener les animaux sur place ; la SPA de Mérignac étant à 80 kms, il n'est pas possible de s'y rendre régulièrement.

Plusieurs communes ont sollicité l'aide de 30 millions d'amis, avec qui une convention peut être établie pour une campagne de stérilisation. L'association prend en charge 50% et la commune les 50 % restants. La capture des animaux est à la charge de la commune, par l'intermédiaire de personnes. Ces animaux sont amenés chez le vétérinaire pour la stérilisation puis relâchés sur le lieu de capture.

M le maire propose de garder en mémoire ce procédé pour l'immédiat.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

V ECOLE : nouvelle organisation

M le maire rappelle qu'il y a une fermeture de classe pour la prochaine rentrée.

Il est proposé d'utiliser la classe libérée pour installer la bibliothèque municipale.

Une réunion a eu lieu le 24 juin avec la directrice de Cudos. Pour la rentrée 2021 nous accueillerons à Cudos les PS, MS, GS et CP, répartis en trois classes. Une classe maternelle (MS et GS) va s'installer dans la salle informatique (bloc cantine) ; la classe maternelle libérée va servir de dortoir pour les PS. Le dortoir actuel retrouvera sa fonction principale de salle de motricité ;

Des échanges de matériels sont prévus entre les écoles de Cudos et Bernos-Beaulac en accord avec les deux municipalités.

Quant à l'ancienne bibliothèque municipale, elle devrait être proposée à Mme Momy, pour poursuivre son activité de Magnétothérapie en attente de la finalisation du PLUI pour la construction d'un local sur sa propriété.

Les conditions de location seront définies ultérieurement. Actuellement, elle exerce son activité, en sous location, dans le salon de coiffure. Elle doit quitter les lieux fin juin.

Dans ces nouveaux locaux, la bibliothèque ne pourra fonctionner qu'en dehors des horaires scolaires (respect du plan Vigipirate) ; M MAUERHAN Sébastien demande si cette contrainte horaire ne nuira pas à l'évolution de la bibliothèque qui aurait pu élargir ces plages horaires ; M PORTES répond qu'il n'est pas possible d'ouvrir la bibliothèque aux horaires de l'école par sécurité pour les élèves : le plan de sécurité prévoit une sortie de secours des classes primaires par l'entrée de la nouvelle Bibliothèque. M le Maire précise que cette situation est provisoire car on peut être amené à récupérer la salle si une création de classe était nécessaire.

VI FETE LOCALE (DELIB2021/06/22)

Une petite fête sera organisée par le comité des fêtes les 17 et 18 juillet.

- Marché nocturne avec bandas le samedi
- Concours de pêche, concours de pétanque et feu d'artifice le dimanche

M le maire donne lecture d'un courrier de demande de subvention exceptionnelle pour l'organisation du trail le 20 juin afin de financer l'achat des récompenses, de la rubalise et du ravitaillement ; A cause du confinement, le comité n'a pas demandé d'aides aux sponsors, ni la subvention annuelle à la commune puisqu'il n'avait pas prévu d'organiser de manifestations en 2021.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accorde une subvention exceptionnelle de 200 €.

Il est nécessaire de prévoir une décision modificative. L'article 6574 « subventions aux associations » sera abondé de 200 €, et l'article 61521 « terrains » sera diminué de 200 €.

DECISION MODIFICATIVE N°1 (DELIB2021/06/23) : Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette décision modificative, et charge M le maire de rendre exécutoire la décision.

M RABALLAND précise que « Familles Rurales » a donné une subvention au Comité des fêtes.

Il indique que le Football Club a été sensible au versement de la subvention communale.

M RAIMAUT demande pourquoi le comité n'a pas demandé de subvention lors de l'élaboration du budget. Les conditions sanitaires de la période ne permettaient pas de prévoir l'organisation d'une fête communale.

1) Elections : planning permanences pour les 20 et 27 juin Elections Départementales et Régionales.

Il faut organiser deux bureaux de vote : Région et Département ; six personnes sont nécessaires :

- 1^{er} poste – 2 personnes : Contrôle des identités et distribution de l’enveloppe pour les Régionales
- 2^{ème} poste – 2 personnes : urne, signature et distribution de l’enveloppe pour les Départementales
- 3^{ème} poste – 2 personnes : urne et signature.

	8h00 – 13h00	13h00 – 18h00
20/06	DUPIOL JC BEZIADE S ABELA AL DAURIAN B LATOURNERIE MA MAUERHAN S	PORTES JM LALANE S PLATON M RABALLAND C PLANTON M BERTRAN D
27/06	DUPIOL JC ABELA AL PORTES JM LALANE S RABALLAND C PLANTON M	DAURIAN B ABELA AL PLATON M MAUERHAN S DARCOS ML FRADON P

VIII QUESTIONS DIVERSES

1) JOURNEES DU PATRIMOINE

Elles auront lieu les 18 et 19 septembre prochain. Les permanences seront tenues comme l’an passé :

Ouverture de l’église St Jean le dimanche de 10 h à 19 h, visites libres

Ouverture de l’église St Laurent d’Artiguevielle de 15 h à 18 h (visites accompagnées)

Mme LAFARGUE s’occupe d’Artiguevielle. M le maire se charge d’ouvrir et de fermer l’église de Cudos.

2) Location du local municipal de l’ancienne bibliothèque

Comme évoqué au point V, le local sera loué pour une activité de magnétothérapie. Le conseil municipal décide d’établir une convention de location qui stipulera la prise en charge par la locataire des frais électriques et de l’assurance du local.

3) M le maire fait part d’un courrier de l’assurance de la Commune la SMACL pour informer les conseillers qu’ils sont dans le cadre de leur fonction au conseil, couverts par une protection juridique.

4) Charte de la laïcité : le dessin produit par la classe de CM2 a remporté le 1^{er} prix du département. Ils recevront une récompense le lundi 21 juin à 15 h 30. Le dessin a été imprimé au dos du bulletin municipal qui sera distribué en juillet prochain.

5) Cantine : l'insertion dans un journal d'annonces légales est faite ainsi que sous forme dématérialisée depuis le 24 juin 2021.

6) Chemin de Brana : le bois coupé est toujours sur place ; la société DELASSI enlèvera le bois coupé au mois d'août. Le chemin reste donc fermé pour l'instant.

7) Convention d'Aménagement du Bourg (CAB) : la procédure est en cours. Un cahier des charges a été réalisé avec l'appui du CAUE et validé par le Conseil Départemental. Une consultation pour la recherche d'un cabinet d'études est en cours. Cette convention aura une durée de 4 ans. Les projets seront traités par ordre de priorité (rond-point, éclairage public, busage de fossés, parking etc...).

Mme LATOURNERIE demande comment participer aux réunions ; M DAURIAN explique la démarche ; le bureau d'études choisi fera des propositions, et il sera nécessaire d'établir la liste exhaustive des travaux à réaliser. Par la suite, la municipalité reprendra la main avec un maître d'œuvre pour effectuer les travaux ; il propose qu'à la fin de chaque étape, on réunisse le conseil municipal pour en parler.

L'ordre du jour étant achevé la parole est donnée aux conseillers :

- Mme LALANE : la salle des fêtes est réouverte aux locations à compter du 1^{er} juillet pour les particuliers ; elle demande aux membres de la commission de répondre à son mail afin de compléter le planning.

- Mme BEZIADE : Mme Monges a signalé qu'il serait bénéfique de rajouter un panneau « bibliothèque » au carrefour, comme ceux de l'épicerie et du salon de coiffure.

- M RABALLAND a reçu des doléances dans son quartier concernant du bruit lors d'une soirée organisée par un voisin.

- Mme ABELA demande quelles sont les conditions sanitaires de location de la salle des fêtes ; plus de jauge à partir du 30 juin, les gestes barrières (masques et distanciation à l'intérieur) ; le Pass sanitaire n'est exigé qu'à partir de 1000 personnes.

- Mme LATOURNERIE : le fauchage n'a pas été fait au niveau de la tournée de Pé de Bordes, Il n'y a aucune visibilité ; M le Maire dit qu'il s'agit de la compétence de la DIRSO et le lieu-dit est sur la commune de Bernos.

- M FRADON : les routes réparées sont dangereuses, le gravillon est mal balayé ; M DUPIOL explique que le bouchage des trous augmente la durée de vie des routes ; la CDC doit entretenir 440 kms de route sur 31 communes avec un budget de 300 000€/an. La Communauté de Communes n'effectue que 2 passages.

- M MAUHERAN : demande si on a des nouvelles sur la cessation de l'activité du cercle; M le maire répond qu'ils vont pour l'instant reprendre les soirées moules/frites cet été ainsi que les soirées concert en fin d'année ; ils sont toujours à la recherche d'un repreneur.

- M RAIMAUT : absent lors du dernier conseil, il remercie tout le conseil pour le cadeau reçu à l'occasion de la naissance de sa fille.

Il rajoute que les véhicules d'auxiliaires de vie qui stationnent chez la famille Techené sont mal garés (aucune visibilité pour les dépasser).

- M DAURIAN propose d'organiser une visite du chantier de forage à Sauviac, qui sera terminé dans une semaine.

FIN DE SEANCE A 23H10